



## Litige lors d'une inscription

Par **soph34**, le **22/03/2013** à **21:37**

Bonjour,rrnrAprès quelques recherches sur internet, j'ai trouvé vos coordonnées.rnJe me permets donc de vous écrire afin peut-être de solliciter votre recours suite à un litige lors de mon inscription à une agence d'intérim :rrnrJe devais intégrer dès lundi matin un emploi en intérim pour un poste qui me correspondait parfaitement. Mais la secrétaire de l'agence d'intérim a trouvé judicieux d'informer le recruteur que j'avais une reconnaissance de travailleur handicapé alors que je ne le souhaitais pas, car cela freine les employeurs, la preuve. Je n'ai d'ailleurs pas coché la case à cet effet sur la feuille d'inscription à l'agence d'intérim. Je ne pensais pas qu'après mon départ, la secrétaire de l'agence contacterait quand même la société pour appuyer sur le fait que j'étais reconnu travailleur handicapé, chose qui, je pensais, devait rester confidentielle. rrrnSuite à la divulgation de cette information par l'agence d'intérim, la société n'a plus souhaité avoir recours à mes services.rrrnEn colère, désabusé, et totalement démotivé par le monde du travail, je suis donc à nouveau à la recherche d'un emploi puisque je perds donc celui-ci à 6 km de mon domicile qui aurait peut-être pu déboucher sur un contrat plus intéressant par la suite car j'ai été appuyé par un ami salarié de cette société, qui lui connaît parfaitement mes aptitudes au travail.rrrnQue pouvez-vous me conseiller de manière judicieuse de façon à ne pas laisser cet acte impuni ?rrnrMerci et bon week end

Par **soph34**, le **25/03/2013** à **15:15**

et aujourd'hui cette même agence d'interim m'envoie la convocation pour la visite médicale

Par **moisse**, le **25/03/2013** à **16:55**

**bonjour**  
L'agence ne peut en aucun cas dissimuler votre statut de travailleur handicapé, c'est un véritable dol à l'endroit de son client engageant la responsabilité du prestataire en cas d'incident lié à la pathologie vous concernant.  
C'est l'entreprise censée vous embaucher grâce à l'appui de votre ami qui a pu commettre une discrimination irrégulière.  
C'est donc elle qu'il faut convaincre et non accuser le prestataire qui a correctement fait son travail